Quelques minutes après, il traversait la voie ferrée au peu au sud de la gare du Nord de Caudry.

A 8 heures 1/4, on signalait son passage au-dessus de Villers-Outréau.

On ignore jusqu'à présent si l'aviateur a accompli la randonnée qu'il avait projetée.

A l'Exposition de Charleroi

L'Ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'Exposition de Charleroi s'est déroulée samedi avec une simplicité non exempte de cordialité et d'entrain.

Les invités furent d'abord reçus à l'Hôtel de Ville, où un lunch leur fut offert par le Conseil communal.

Le cortège se rendit ensuite dans la salle des fêtes de l'Exposition.

Au cours de la cérémonie, présidée par M. Raoul Warocqué, président de la Commission supérieure de patronage, on entendit un discours de M. Jules Hénin, président du Comité exécutif, puis M. Warocqué déclara ouverte l'Exposition de Charleroi en 1911.

Après la visite de l'Exposition, les invités se retrouvèrent au Faisan Doré, vers 5 heures, pour le banquet, pendant lequel n'a cessé de régner la plus franche cordialité.

Malheureusement, la soirée fut gâtée par une pluie intermittente, qui fit se disperser rapidement les invités.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 mai

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Delesalle, maire de Lille. S'étaient fait excuser, MM. Gossart, Legrand-Herman, Calliaut et Richebé.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Recettes du Jardin Vauban et la fourrière aux chiens

Le Conseil autorise l'administration municipale à passer un marché de 4.600 fr. avec M. Tatou pour la réparation des rocailles du Jardin Vauban.

M. Duponchelle formule un vœu tendant à ce que le grotte du Jardin Vauban soit modifiée et que l'eau de la rivière soit remplacée par une eau plus claire. Il demande enfin qu'un kiosque élégant soit construit à la place de celui qui existe.

M. le Maire déclare qu'il prend bonne note du vœu émis par M. Duponchelle, mais il estime qu'il y a des travaux plus urgents.

La commission des travaux qui a examiné le projet de loi relatif à l'installation d'une fourrière aux chiens, présenté par l'administration municipale, demande au Conseil de voter la dépense de 11.050 francs et d'approuver la proposition de M. la maire.

Dans la police — Suppression de la 5e classe

Nous avons fait récemment d'une proposition tendant à la suppression de la 5e classe dans la police. La commission des finances appelée à donner son avis approuve la proposition de M. le Maire et demande au Conseil de se ranger à son opinion.

L'effectif total des agents en tenue s'élève actuellement à 210, leur nombre serait le même avec le nouveau régime mais il serait réparti de la manière suivante :

15 hors classe au traitement annuel de 1.675 francs.

40 1re classe au traitement annuel de 1.625 francs.

40 2e classe au traitement annuel de 1.575 francs.

40 3e classe au traitement annuel de 1.525 francs.

40 4e classe au traitement annuel de 1.475 francs.

35 auxiliaires au traitement annuel de 1.325 francs.

Ensemble : 210.

En échange de cette augmentation, M. Pajot, rapporteur, demande que « les agents de police de toutes classes soient, en général, mieux pénétrés de l'importance de leur mission et que, plus conscients de la part d'autorité qui leur est dévolue dans l'intérêt de la population honnête et sérieuse, ils n'hésitent pas devant l'accomplissement intégral de leur mission, quels que soient les délinquants et bien que leur tâche puisse apparaître parfois délicate ou périlleuse ».

L'élargissement de la rue des Chats-Bossus

Après avoir décidé que MM. Bour, Swnab et Hamy seront chargés avec M. le maire de procéder à la revision des listes électorales des prud'hommes, le Conseil nomme des personnes qui seront chargées dans les neuf sections d'établir les listes des électeurs pour les retraites ouvrières.

M. le maire soumet à l'assemblée un nouveau plan d'élargissement de la rue des Chats-Bossus. Deux propositions sont présentées. A la première, M. le maire préfère la seconde : l'alignement possible ne frapperait que des immeubles de grande profondeur. L'utilisation des surfaces disponibles serait, par suite, très facile. L'expropriation paraîtrait donc devoir être moins coûteuse avec cette solution. La débouché sur la place du Lion-d'Or et sur la place St-Martin serait, d'autre part, beaucoup plus complet et plus direct.

La deuxième proposition est adoptée.

Curage du canal des Blanchisseurs

Une somme de 16.500 francs est votée pour le curage du canal dit des « Blanchisseurs ». Cette somme sera remboursée à la ville par les riverains qui ont fait cette demande.

M. le Maire demande à M. Binauld si on a toutes les autorisations et les garanties des propriétaires.

M. Binauld répond que le bureau d'hygiène a toutes les autorisations. Il pense qu'on devrait faire verser la participation des propriétaires avant de commencer les travaux.

Petits pavés

On parle ensuite de pavages au boulevard Carnot dont les frais seront en partie supportés par la ville et par la Compagnie des tramways Mongy.

On approuve les devis et cahiers des charges établis en vue du pavage de la rue de Gand qui sera effectué grâce à la participation de la ville, de l'Etat et de la Compagnie des tramways.

M. Parmentier demande à M. Laurenge si on pavera bientôt la rue qui longe la façade de l'Esplanade.

M. Laurenge répond que cette artère n'est pas comprise dans le programme des travaux de 1911.

Le Moulin Saint-Pierre

M. la maire soumet à ses collègues un projet tendant à : 1° la construction de vannes sous la chaussée de la rue de la Monnaie, en amont du Moulin Saint-Pierre, l'abaissement du radier sur 0 m. 62 de hauteur ;

2° La construction d'une vanne métallique à l'amont de l'écluse des Célestines ;

3° Le curage du canal du pont de Weppes, à l'amont des nouveaux vannages projetés.

Il demande le vote du crédit de 23.000 francs. Adopté.

A ce sujet du Moulin Saint-Pierre, M. Parmentier appelle l'attention de l'administration municipale sur le danger que présente pour la sécurité publique la vieille bâtisse de l'ancien Moulin Saint-Pierre, rue de la Monnaie, que la ville a cédé jadis aux Hospices avec l'espoir de la voir abattre.

M. le Maire réplique que l'administration des Hospices avait l'intention à ce moment d'agrandir ses propriétés de ce côté.

Pour les Arts

On adresse des remerciements à MM. Gaudefroy fils pour un don d'une somme de 1000 francs dont les revenus serviront à l'achat annuel d'une médaille de vermeil destinée au premier prix de violon de notre Conservatoire, et à M. Hippolyte Lefebvre pour don d'une collection de plaquettes et de médailles. La commission des musées du peinture a voté : 1° pour la somme de 25.000 francs d'un portrait du général anglais Sir John Cappage, peint par Thomas Lawrance ; 2° pour la somme de 3.000 fr. d'un tableau représentant « L'Enfant prodigue », peint par Emile Salomé, artiste lillois. M. le maire demande l'autorisation de régler ces dépenses. Adopté.

Pour le boulevard Carnot

Après avoir annoncé que les chantiers du Nouveau Théâtre seront bientôt restreints, M. la maire demande de voter un crédit de 7.500 francs pour l'installation définitive de l'éclairage boulevard Carnot.

Cet éclairage serait assuré par 13 candélabres comportant une lampe à arc et deux lanternes à gaz et, en façade du théâtre, pour 2 candélabres avec une lampe à arc et 2 lanternes à gaz.

A propos de cet éclairage, M. Gobert demanda si ces dépenses ne sont pas inutiles étant donné qu'on a parlé d'une insolation au gaz surprenée.

M. Binauld, très longuement, donne des renseignements sur une enquête qu'il a faite à Paris au sujet de l'éclairage au gaz surprenée. Il en dit le plus grand bien, mais il estime que les candélabres pourront tout aussi bien servir à l'éclairage au gaz qu'à l'éclairage électrique.

M. Binauld ajoute que la Compagnie prendra à sa charge les frais d'installation au gaz surprenée et qu'elle se prête elle-même à l'expérience gratuite.

M. Gobert estime que si les résultats en étaient satisfaisants, il y aurait lieu de prendre dans l'avenir la même [illegible] pour l'éclairage électrique.

M. Binauld explique les difficultés que rencontrerait cette substitution. Il faudrait notamment changer les canalisations existantes.

M. Léon Gobert. — En essayant cet éclairage, vous ne vous engagez pas à le continuer.

M. Binauld. — Non, puisque ce sont des essais.

MM. Cornet et Grenier présentent également quelques observations à propos des essais.

M. Lagache-Six. — Je les consens vos essais. Faites tous les essais que vous voudrez, mais mettez des lampes boulevard Carnot. Mettez-en demain pour le bien des voyageurs descendant des tramways.

Tout le monde rit, et le rapport de M. le maire mis aux voix a été adopté après que M. Binauld eut annoncé que les essais auront lieu fin mai.

La T. S. F. à la mairie

M. Dewitte, chef électricien du service municipal, a procédé, il y a peu de temps, avec succès, à l'installation d'un service de réception à l'Hôtel de Ville, des signaux horaires de la tour Eiffel, qui permet l'arrivée régulière, chaque jour, des signaux horaires et assure, de la sorte, le contrôle de l'heure de nos horloges avec l'heure de Paris.

Cette heureuse initiative et les résultats réels qu'elle produit ont arrêté l'attention de l'administration municipale qui demande d'adresser des félicitations à M. Dewitte. Adopté.

Le Conseil vote également une somme de cent francs à M. Dewitte.

Captation d'eaux potables

Les travaux de sondage aux environs de La Bassée pour la captation de nouvelles eaux potables s'élèvent à 52.013 francs. Le crédit primitivement proposé est dépassé.

M. Lemesne s'étonne que la dépense soit aussi élevée.

M. Grenier exprime le même avis. Ennemi des crédits répétés, il aurait préféré que l'administration demandât une seule fois une somme importante.

M. Laurenge réplique assez vivement aux critiques qui viennent d'être présentées. Dans des travaux de ce genre, dit-il, il est impossible de prévoir la somme qu'il faudra. L'entrepreneur a apporté beaucoup de zèle et de dévouement. Nous ne pouvons lui adresser un blâme et vous ne pouvez nous en adresser un. Aujourd'hui, je vous demande encore un crédit. La commission extra-municipale désira qu'un puits définitif et supplémentaire soit creusé. Pour cela il nous faut une somme de 16.000 francs.

M. Lemesne. — C'est encore un nouveau marché de gré à gré. Ne dépassera-t-on pas encore cette somme ?

M. Laurenge. — Nous avons étudié la question de très près. Vous pouvez nous accorder votre confiance.

M. Brackers d'Hugo. — Il s'agit de travaux de recherches. On faisait des travaux de sondage. On ne savait donc pas exactement où on allait.

M. Lagache-Six demande qu'à la place d'un crédit de 16.000 francs on vote une somme de 25 ou de 30.000 francs.

Une discussion fort confuse s'engage entre les divers conseillers.

M. Gobert prenant part à celle-ci, déclare qu'on est toujours enclin à dépasser les crédits, ce contre quoi protestent MM. Laurenge et M. la maire.

Enfin mis aux voix le rapport présenté à propos des sondages est adopté et le crédit de 16.000 francs pour les compteurs est voté.

Travaux en retard

A propos d'un vote de crédit, M. Gobert estima que les travaux de l'église Saint-Etienne ne sont pas effectués avec assez d'activité.

M. Grenier profite de cette intervention pour appeler également l'attention de l'adjoint aux travaux sur la lenteur apportée à achever la construction de l'Ecole Dupetit-Thouars.

Retraites ouvrières

Le conseil vote un crédit d'ordre de 5.000 francs pour la solde des employés auxiliaires au service des retraites ouvrières à la Mairie.

M. Gobert demande à M. le Maire s'il espère que l'indemnité de dix centimes accordée aux communes sera suppriminée.

M. la Maire. — M. le ministre du Travail, qui doit nous réunir au mois de septembre, nous a laissé bon espoir.

A propos du Nouveau Théâtre

Enfin, au nom de la commission de l'instruction publique, des Beaux-Arts et du Théâtre, M. Gobert donne lecture d'un long rapport dans lequel il parle de la crise du théâtre dans la ville, [illegible] il examine la situation du théâtre à Lille. Il conclut en ces termes :

Messieurs,

Nous n'avons, malgré la longueur démesurée de ce rapport, pu qu'effleurer un si vaste sujet.

Il faut conclure cependant.

Votre commission a pensé qu'un effort, après tant d'efforts de vos prédécesseurs, pouvait et devait être encore tenté à la veille de l'inauguration du nouveau théâtre et au vu de cette inauguration. Jusque-là, elle vous propose de ne tien changer à la situation actuelle. Vous avez adopté les mesures transitoires qui vous ont paru les meilleures et vous n'avez pas à vous en plaindre, vous avez eu cette année une saison sinon sans détails, du moins fort honorable en son ensemble, rehaussée de quelques représentations particulièrement brillantes.

Nous vous proposons donc de laisser le contrat avec M. Bourdelle suivre son cours pour la saison 1911-1912.

La saison 1912-1913 sera marquée par l'ouverture régulière du théâtre neuf.

J'être commission vous propose de déclarer dès aujourd'hui la vacance de la direction pour cette saison ;

D'adresser un appel à tous les directeurs;

De leur demander de faire, sur les bases du cahier des charges actuel, c'est-à-dire trente représentations de grand opéra, représentations régulières d'opéras-comiques, de drames lyriques, de traductions, d'opérettes, de vaudevilles, comédies et drames ; subvention de 140.000 francs, leurs propositions à l'administration municipale.

Ils devront dans ces propositions dire :

S'ils acceptent d'exploiter la scène de Lille seule, c'est-à-dire sans excursion.

Accessoirement, votre commission s'est prononcée pour le maintien, après l'ouverture du théâtre neuf, des représentations populaires à la salle de spectacles actuelle, place Sébastopol.

On continuerait à y donner le drame, le vaudeville, et de temps à autre des représentations, aux prix réduits actuels, d'opérette et d'opéra-comique. Les postulants devraient donc également comprendre cette exploitation dans leurs propositions.

Cette manière de consultation a déjà été employée à Lille il y a une trentaine d'années ; ce n'est donc pas une innovation.

Votre commission espère dans ces conditions, en n'y prenant dix-huit mois avant l'ouverture de la saison, donner aux candidats le temps d'étudier à fond leurs projets.

L'administration fixerait une date extrême, le 15 août 1911 par exemple, après laquelle les propositions ne seraient plus reçues.

L'administration municipale et votre commission, si vous lui maintenez votre confiance, étudieraient aussitôt les offres qui parviendraient, retiendraient les plus intéressantes, convoqueraient ses heureux auteurs, et le Conseil municipal pourrait statuer d'une façon ferme dans les derniers jours d'octobre et désigner le directeur.

Celui-ci aurait ainsi un long délai devant lui pour composer sa troupe, préparer ses programmes. Il devrait, bien entendu, indiquer ces principaux sujets avant la fin de la saison 1911-1912 à l'administration municipale.

Mon, d'autre part, un certain nombre de membres de votre commission ont exprimé le désir plus de pouvoir étudier plus à fond la question du théâtre, de visiter à cet effet quelques scènes parisiennes, de s'entretenir avec leurs directeurs. Si l'administration municipale y consent, rien ne s'oppose à ce que ceux qui seraient désignés par elle se livrent à cette enquête. Ils se recevraient le mandat officiel et seraient introduits en cette qualité auprès des directeurs des théâtres susmentionnés. Ils en rapporteraient assurément d'intéressantes idées propres à les aider dans la difficile tâche de l'étude des projets que soumettront les candidats à la direction du nouveau théâtre. L'Opéra-Comique, par exemple, va être autorisé à vendre des décors, peut-être pourrait-on y trouver des parties intéressantes à acheter.

Quoi qu'il arrive, je souhaite, pour ma part que, plus heureux que leurs devanciers, nos collègues trouvent enfin le bon remède et que leurs efforts contribuent à placer Lille au premier rang des grandes scènes de province, lui donnent le théâtre artistique, brillant, réputé et prospère qu'appellent de leurs vœux depuis tantôt un siècle ses conseillers municipaux.

Après des applaudissements, le Conseil adresse ses félicitations et ses remerciements à M. Gobert.

M. Parmentier s'élève contre certaines pièces qui sont représentées au théâtre.

M. Grenier dépose un vœu tendant à approuver la proposition de M. Anriot sur les subventions à accorder aux théâtres de province.

M. la Maire. — Le vœu doit porter surtout sur le désir d'obtenir cette subvention.

Après quelques observations de MM. Coutet et Danel, M. le Maire déclare que contrairement à ce qu'on vient de dire ce ne sont pas malheureusement les meilleures pièces qui attirent le public.

M. Gobert appuie les déclarations de M. le Maire.

Le vœu de M. Grenier est adopté. L'administration municipale est autorisée à passer un contrat avec M. Bourdelle pour l'année 1911-1912.

Le Conseil laisse à l'administration municipale le soin de choisir l'époque à laquelle aura lieu la location du Nouveau-Théâtre.

M. Dejos critique enfin le service des pompes funèbres, puis la séance est levée à minuit.

Le Satyre de la rue de la Monnaie

Jeudi matin, M. Delalé interrogera quinze gamins, qui lui ont été désignés comme ayant été en relations intimes avec les individus dénoncés par Defanis et qui furent les victimes de celui-ci.

Autour de l'affaire Defanis

On se rappelle que, lors du crime de la rue de la Monnaie, des détectives — le mot n'était pas encore en usage à l'époque — furent employés par les clériseux pour découvrir le monstrueux assassin du petit Foveau. Leurs recherches furent vaines, malgré les insinuations tendancieuses qu'ils formulèrent à l'égard d'habitants du quartier.

Un journal nous reproche, il y a quelques jours, sous la titre : « Diversion » de vouloir, en signalant le cas du marbrier D..., « brouiller les pistes, rompre les chiens, égarer les esprits en éparpillant leur attention. »

Voici que ce journal public de prétendues déclarations de personnes qui auraient été les victimes de Defanis, il y a 18 ans !

Quelle « diversion » cherche-t-il donc ?

Et que penser de ces nouvelles victimes qui ont gardé le silence pendant 18 ans ?

Le journal ajoute que ce sont d'anciens élèves des frères...

Cela nous rappelle une histoire pas très vieille. Au cours de l'enquête que nous fîmes, il y a 2 ans environ, sur les méfaits prêtés de l'abbé Durieu au patronage de Seclin, nous apprîmes qu'un enfant avait été souillé par le vicaire en faite et que son père l'avait été par un frère dans son jeune âge.

Les policiers privés, à la solde des cléricaux, ont bien mal gagné leur argent, il y a 12 ans. Comment l'un reporter découvre aujourd'hui qu'un satyre opérait rue de la Monnaie, il y a 12 ans, et ils n'ont rien trouvé à cette époque ! Ils ont de pourtant avoir connaissance de cette note que notre pieux confrère vient de retrouver dans son dossier « déposé en lieu sûr » !

« Rue de la Monnaie, DEFANTE, n° 25, « marchand de légumes, 35 ans. Impliqué « dans une affaire de mœurs. N'était-ce « pas lui qui ramènait sa baladeuse dans « l'impasse de la Monnaie ? »

Les policiers des cléricaux durent faire une enquête. Le contraire serait invraisemblable. Que notre confrère n'en publie-t-il les résultats ?

Chez Mme Defante

Nous sommes allés de nouveau rue Marc Defante.

— Je ne peux que vous répéter ce que je vous ai déjà dit, nous a-t-elle déclaré. C'est mon aîné qui est allé chercher mon mari au café du quai de la Basse-Deûle, le soir de la disparition du petit Foveau. Il est revenu avec lui et il ne m'a pas quitté de la nuit. Les jours suivants, il a travaillé avec moi. Aucun collu suspect n'est entré à la maison, pas plus que la caisse O N Z n'en est sortie. Je n'aimais pas continué de vivre avec un meurtrier, tant pour mon bonheur que pour ma sécurité personnelle et celle de mes enfants. »

Voici un témoignage qui vaut bien ceux des prétendus X. Y. Z.

Me Rajot défendra Defanis

Nous avons rencontré Me Rajot qui nous a déclaré accepter la défense de Defanis : l'avocat n'a pas vu son client depuis le dernier interrogatoire et il ignore quand celui-ci comparaîtra à nouveau devant M. Delalé.

RÉCHAUDS A GAZ

de tous genres. — Maison D. Viste, 8, rue Gambetta, Lille. — Prix exceptionnellement réduits.

POUR LES ASSISES

M. Houeix, juge d'instruction, a renvoyé devant la Chambre des mises en accusation Edgard Andelhof, 33 ans, journalier à Roubaix, inculpé de tentative d'assassinat sur la personne de Mme Falaise, de Tourcoing, qu'il assomma à coups de marteau, le 21 mars, par jalousie, prétend-il.

Marchands de décorations

L'enquête est close à Lille

M. Guyot, chef de la sûreté, a terminé son enquête concernant le scandale des décorations. Les dossiers ont été scellés et expédiés à M. Tortet, juge d'instruction de la Seine.

M. Evrard a choisi Me Sorlet comme avocat, en cette affaire. Celui-ci estime qu'on a exagéré le rôle de son client dans le trafic des décorations. Pour lui, Me Evrard a été victime de la bande Valensi, et ceux qui ont porté plainte, après lui avoir octroyé des distinctions imaginaires, étaient bien renseignés sur la valeur des rubans qu'ils étaient avec empressement à leurs boutonnières.

COFFRES FORTS

M. rue ROYALE LILLE **GRUSON**

DANGEREUSES CHUTES

Un apprenti singeur meurt le crâne fracturé

Mardi, le jeune Léon Cambefort, 15 ans, apprenti singeur chez M. Meunier, constructeur, rue des Processions, 120, était occupé, vers trois heures, à réparer les poulies des barceaux, avec M. Jules Trullin, 18 ans, singeur. Le malheureux apprenti est soudain un ébranlement ; il tomba tête première sur le sol, d'une hauteur de huit mètres.

Il est le crâne fracturé et la matière cérébrale fut projetée dans toutes les directions. Il expirait après une demi-heure d'atroces souffrances. Le docteur Dulouis, qui fut appelé pour lui donner des soins, ne put que constater son décès.

La famille de l'apprenti, qui habite Annappes, fut prévenue avec ménagement par le patron. Le corps est resté à l'usine, en attendant la décision des parents.

Un maçon se brise trois côtes à Haubourdin

M. Gustave Renard, 24 ans, maçon, demeurant à Lille, rue Ménagerie, 11, travaillait à Haubourdin, à la construction d'une maison appartenant à M. Auguste Potin, sénateur. Il fit un faux pas et tomba d'une hauteur de trois mètres. Dans sa chute, il se fractura trois côtes. Une voiture d'ambulance le transporta à l'hôpital de la Charité.

Les Véritables Ceintures Maillot

soutient le corps sans comprimer les hernies sont en vente chez Mme Assicujetti, bandagiste-herboriste diplômée, 44, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Prix très bon marché. 10-7

PRIS ENTRE DEUX SOMMIERS

M. Pierre Cruyo, 28 ans, charretier, rue Balzac, cour Roussel, 20, décharguait hier vers une heure, un tombereau de terre dans un terrain vague de la rue du Grand-Boulevard. Il fut pris entre les roues de 2 véhicules et douloureusement contusionné à la cuisse droite. Ramené en voiture chez son patron, M. Cilin, il a reçu des soins et un frère l'a transporté à son domicile.

GRAND SKATING LILLOIS

On peut prévoir que la saison de Valentin organisé au Grand Skating de la rue [illegible] Benoit aujourd'hui mercredi 3 mai à la séance de l'après-midi sera des plus intéressantes. Nos meilleurs patineurs et patineuses s'entraînent en ce moment pour ce « Great Event » sportif. Aussi est-il permis d'attendre que les places seront chaudement disputées. Nous avons vu à l'entraînement des valseurs exécuter des mouvements d'une souplesse et d'une [illegible] vraiment remarquables. Elle sont assurément bien qu'avec elles on pourra goûter les extraordinaires progrès que fait dans notre région le merveilleux sport de patinage à roulettes.

Les concurrents trouveront d'ailleurs une piste idéale en le Rink du Grand Skating Lillois, et vaste, et confortable, et sur laquelle on pratique comme on plaît avec plaisir l'un des plus puissants des exercices diététiques qui renouvellent constamment l'atmosphère.

DEUX CHEVAUX SEMENT APRÈS UNE COLLISION

Lundi vers minuit, un préposé d'octroi de service à la porte d'Eau, aperçut deux chevaux errant à l'abandon, avec leurs harnais brisés. Ils furent mis en fourrière. Mardi matin, on a découvert leur propriétaire, M. Caby, charbonnier, rue des Chats-Bossus, 13. Une collision s'était produite avec la voiture de déménagement de M. Poulen. M. Caby avait été projeté sur le sol et avait [illegible] contusionné tandis que les chevaux prenaient la fuite.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Echos du 1er Mai

DÉCOMPENSES AUX AGENTS BLESSÉS

Paris, 2 mai.

Sur la proposition du préfet de police, le Ministre de l'Intérieur a accordé la médaille d'or à M. Paralleq, officier de paix, et à M. Jean Ganne, gardien de la paix, et une médaille d'argent de première classe à l'agent Franquesal, blessés lors des manifestations du 1er mai. D'autres récompenses seront décernées.

DES PATRONS FERMENT LEUR USINE

Saint-Etienne, 2 mai.

En matière de représailles contre leurs ouvriers qui ont chômé hier, les patrons bouonniers de Chambon-Feugerolles ont fermé leurs usines ce matin pour toute la journée.

Deux escadrons de cavalerie sont en permanence dans la localité.

UNE BAGARRE. — CINQ AGENTS BLESSÉS

Paris, 2 mai.

Ce soir des individus arrêtaient les passants et les voitures, en chantant l'« Internationale », rue des Deux-Ponts, dans le quartier Saint-Paul.

Les agents intervinrent et procédèrent à une arrestation.

A cet instant, des bers voisins, une nade de manifestants surgirent et tentèrent de délivrer le prisonnier.

Les agents durent mettre sabre au clair et chargèrent.

Quatre arrestations furent opérées. Cinq agents ont été blessés.

A la Marine

Paris, 2 mai.

Le contre-amiral Cros est nommé au commandement de la marine en Algérie ; le contre-amiral Journet est nommé chef d'état-major du premier arrondissement maritime.

Marchands de décorations

VALENSI EST MALADE

L'état de santé de l'avocat Valensi est de plus en plus inquiétant. Son défenseur lui a rendu visite cette après-midi à l'infirmerie de la prison.

Il est alité, déprimé moralement et physiquement.

Il n'a pu causer avec son avocat que par de brèves paroles coupées de sanglots.

L'annonce de l'arrestation de Réveillard ne l'a pas ému. Pour lui, les diplômes du Nichan qu'il détenait, étaient authentiques.

— Jamais, dit-il, je n'ai fait usage de faux brevets.

Son défenseur est venu mettre au courant de cette situation M. Tortat et le juge a consenti à autoriser le bâtonnier de l'inculpé à lui rendre visite pour lui prodiguer des soins.

EPOUVANTABLE INFANTICIDE

UNE MÈRE A FAIT BOUILLIR SON ENFANT DANS UNE MARMITE

Angers, 2 mai.

Une femme de Montreuil-sur-Maine, a avoué qu'elle avait, le 3 avril dernier, fait bouillir dans une marmite un enfant mort-né, dit-elle, et qu'elle avait enseveli son cadavre dans un jardin. Le parquet a ouvert une enquête.

Officiers anglais sur les champs de bataille de Metz

Metz, 2 mai.

Une trentaine d'officiers anglais sous les ordres du major général Robertson, sont arrivés aujourd'hui à Metz ; ils sont venus excursionner sur les champs de bataille des environs de Metz. Ils doivent partir le 5 mai pour être remplacés par un second groupe de leurs camarades.

Tragiques incendies

A LIMOGES

Limoges, 2 mai.

Un violent incendie a détruit l'importante fabrique de chaussures de M. Colbert Vincent.

Le corps du fabricant a été retrouvé sous les décombres. Il ne restait plus que le thorax, toutes les autres parties du corps étaient entièrement carbonisées.

A BRUXELLES

Bruxelles, 2 mai.

Un incendie a détruit une importante teinturerie sise à Saint-Josse, faubourg de Bruxelles.

Quatre personnes : une femme de soixante-huit ans et trois enfants de quinze, huit et trois ans, qui logeaient sous les combles, ont été trouvées carbonisées.

Le feu a été mis par une des victimes, un garçon de quinze ans, un peu simple d'esprit, qui était descendu à la cuisine pendant la nuit.

L'Agitation Champenoise

NOUVELLES ARRESTATIONS

Reims, 2 mai.

La police mobile a opéré à Ay, deux nouvelles arrestations, celles de la femme Laval née Batonnet, demeurant à Cumières et du sieur Brimmontier Jean vigneron à Ay. Ils sont inculpés d'avoir participé au pillage du 12 avril.

Grève agricole

La Roche-sur-Yon, 2 mai.

Les patrons ayant refusé l'augmentation quotidienne de cinquante centimes qu'ils réclamaient, 400 journaliers agricoles de Chaillans (Vendée), se sont mis en grève.

Le courage d'un agent sauveteur

DOUBLE TENTATIVE DE SUICIDE — DOUBLE SAUVETAGE

Paris 2 mai.

Un drame s'est déroulé cet après-midi, au pont d'Arcole.

Pour des motifs encore inconnus, un homme se jetait à la Seine, vers trois heures, suivi de près par sa femme.

Aux cris des personnes ayant assisté à cette double tentative de suicide, un agent de la brigade fluviale qui se trouvait non loin de là, plongea à diverses reprises et fut assez heureux pour arracher les désespérés à la mort.

Le sauveteur et le couple furent conduits au poste de secours situé sur la berge où ils reçurent les premiers soins.

L'agent, qui a subi un commencement d'asphyxie et dont l'état fut fort grave, a été transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Chez les P. T. T.

LA COMMISSION EXTRAPARLEMENTAIRE

Paris, 2 mai.

Voici les résultats des élections des membres de la Commission extraparlementaire postale.

Sont délégués : Pour les dames : Mlles Thomas, Tirat et Chamerat ; pour les agents, MM. Dupont, Provost, Sabra, Pelaton, Montbrand ; pour les ouvriers, MM. Horrich, Eugène, Pieon, Gâté, et Tarrard ; pour les sous-agents, MM. Langrée, Roblet, Bindinières, Sauvanet, Pévérolle.

Sous-officier mort de faim et de soif

Alger, 2 mai.

On vient de découvrir le cadavre d'un berger de la compagnie saharienne, en garnison à Laghouat, nommé Bouscquel.

Ce sous-officier qui commandait un détachement occupé aux chantiers d'un bordj, près d'In Salah, avait disparu depuis le 23 avril et toutes les recherches étaient, jusqu'à présent, restées vaines.

On suppose que le malheureux s'étant égaré, serait mort de faim et de soif.

L'agent cambrioleur

INTERROGÉ, IL NIE TOUT

Paris, 2 mai.

L'ancien agent Warré a été interrogé pour la première fois par M. Drieux.

Très à l'aise devant le juge d'instruction, Warré s'est attaché à détruire le faisceau de présomptions dressé pour le perdre, tout, par son dénonciateur Jacquin. Il nie tous les faits que lui reproche son ancien ami.

— « J'ai fait en connaissance, a-t-il déclaré, au service ; j'ignorais à ce moment qu'il cambriolait. Aussi ne m'étonnais-je pas, lorsqu'un soir, le lendemain du cambriolage de la bijouterie Doria, il me donna deux bijoux qu'il portait, un objet que je n'ai pas examiné sur le moment. Rentré en mon hôtel, je m'aperçus qu'il s'agissait d'un sac en argent. C'est alors qu'intrigué, je le pressai de questions et il finit par avouer que cette bourse provenait du cambriolage de la bijouterie Doria. Mlle Lilles l'avait déjà en sa possession. Je ne voulus pas le lui reprendre et, touché des larmes de Jacquin, je lui promettai de ne pas le dénoncer.

« Pris entre mon devoir et la crainte d'avoir fréquenté des repris de justice, le samedi suivant, je donnai ma démission d'inspecteur de la sûreté.

« Aujourd'hui Jacquin est sous les verrous. Il doit croire que c'est par ma faute, et c'est pourquoi il cherche à me perdre. »

Interrogé sur le cambriolage de l'église d'Essonay, que Jacquin prétend avoir affectué sur les indications de Warré, ce dernier répond que tout est invention. Il proteste aussi d'avoir été le soutenueur de la fille Lilas.

— « Jacquin, dit-il, l'avait dit, et moi je l'ai récompensé de ses faveurs. Je lui ai payé notamment un bracelet d'une trentaine de francs. »

Les retraites ouvrières

Toulouse, 2 mai.

Les déclarations faites en vue de la loi sur les retraites ouvrières s'élèvent à 3000 pour les assurés obligatoires, 5.000 pour les assurés facultatifs et 3.000 pour les vieillards de 65 à 70 ans, soit en total de 36.000 sur 65.000 intéressés environ.

La traite des blanches

Marseille, 2 mai.

La police marseillaise a, depuis aujourd'hui sept individus qui se livraient à la traite des blanches.

L'entente russo-allemande

Cologne, 2 mai.

Le correspondant de la « Gazette de Cologne » à Saint-Pétersbourg apprend, au sujet des négociations russo-allemandes, qu'une entente entre ces deux puissances serait certaine. Jusqu'à présent on avait attendu pour conclure les pourparlers, la [illegible] de M. Sazonoff, mais comme le ministère de dernier demeure précaire, il a été décidé de reprendre les négotiations sans les signature.

Un train à 131 kil. à l'heure

Berlin, 2 mai.

Un train électrique a atteint sur le parcours Dessau (Anhalt)-Bitterfeld (Prusse) la vitesse de 131 kilomètres à l'heure, battant ainsi le record précédent, qui était de 125 kilomètres à l'heure.

LILLE

L'EXEMPLE DE SEPTANTE ET CENT ANS DIEUX

L'agent de sûreté Baudel, de surveillance square Morisson, fut, hier soir, dans la vespérale de cet endroit, l'objet des propositions et des gestes obscènes d'un nommé E. B..., 34 ans, demeurant rue Nationale. L'agent l'a conduit devant M. Langevin, commissaire de permanence, qui l'a fait écrouer.

LE DÉPART DES TIRAILLOTS POUR L'AFRIQUE

Jeudi matin à 7 h. 34, les quarante-trois soldats du train des équipages [illegible] pour rompre en Algérie et [illegible] tirailleurs expédiés au Maroc [illegible] « Dijonnais », en gare de Lille, [illegible] Marseille. Ils [illegible] leurs nouveaux postes.